

Convention européenne citoyenne

Convention européenne citoyenne sur l'agriculture et les produits biologique



Acteur non étatique : Bureau Européen des Unions des Consommateurs (BEUC)

Porte parole : Sarra Ammar

Comité : Convention européenne citoyenne

Problématique : Comment l'Union européenne peut-elle développer une politique agricole respectueuse de l'environnement, tout en assurant la viabilité économique des agriculteurs et en répondant aux attentes sanitaires, écologiques et sociales des citoyens ?

A l'aimable attention de la présidence Convention européenne citoyenne sur l'agriculture et les produits biologiques

Le Bureau Européen des Unions des Consommateurs (BEUC) est honoré d'être convié qui nous permettra de coopérer ensemble afin de développer une politique agricole respectueuse de l'environnement, tout en assurant la viabilité économique des agriculteurs et en répondant aux attentes sanitaires, écologiques et sociales des citoyens européens.

La BEUC, en sa qualité d'organisation représentant les consommateurs européens, souligne que la réforme de la politique agricole commune (PAC) doit concilier trois objectifs fondamentaux : la protection de l'environnement, la viabilité économique des exploitations agricoles et la satisfaction des exigences sanitaires, écologiques et sociales des citoyens.

Les consommateurs européens expriment de manière croissante leur exigence d'accéder à des consommations alimentaires saines, produites dans des conditions respectueuses de l'environnement et des êtres vivants, tout en demeurant économiquement accessibles. Ils sollicitent également une transparence complète quant à l'origine et aux modalités de production des produits agricoles, afin de pouvoir exercer un choix éclairé.

Dans ce cadre, la BEUC préconise que les aides agricoles soient prioritairement orientées vers les exploitations de petite et moyenne taille, identifiées comme les

entités les plus aptes à mettre en œuvre des pratiques durables tout en maintenant un revenu stable. Il est en outre nécessaire que ces aides soutiennent la transition vers une agriculture réduisant sa dépendance aux intrants chimiques, favorisant la diversification des cultures et encourageant l'adoption de technologies économes en énergie et en ressources hydriques. Il est de plus essentiel que les techniques adaptées respectent les nouvelles normes concernant le développement durable, afin de garantir aux générations actuelles de répondre à leurs besoins sans pour autant compromettre la capacité des générations futures à répondre à leurs besoins.

L'enquête THE COMMON AGRICULTURAL POLICY (CAP) menée en 2025 par la BEUC auprès d'environ 8 000 consommateurs européens a démontré que 85 % des citoyens considèrent essentiel que la PAC garantisse une alimentation suffisante et stable, 82 % souhaitent des prix alimentaires raisonnables, 81 % demandent une réduction de l'usage de pesticides et d'antibiotiques, et 76 % estiment que les petites et moyennes exploitations doivent être prioritaires pour l'attribution des subventions (beuc.eu). Ces éléments justifient et montrent la nécessité d'une urgente réorientation stratégique de la PAC en faveur d'une agriculture durable, économiquement viable et centrée sur les attentes des consommateurs.

PROPOSITION D'ARTICLE

CEICAB – Délégation de la BEUC

Chapitre : Transition agricole durable

Article 1 : Soutien progressif à l'agriculture durable

1. L'Union européenne s'engage à mettre en œuvre un programme d'aides financières progressives destinées aux exploitations agricoles adoptant des pratiques respectueuses de l'environnement, comprenant notamment :
 - a. La réduction de l'utilisation de pesticides et d'engrais chimiques, privilégiant des alternatives biologiques et des méthodes de lutte intégrée ;
 - b. La diversification des cultures et l'introduction de rotations culturales pour la préservation de la fertilité des sols et le maintien de la biodiversité ;
 - c. L'investissement dans des infrastructures et technologies économes en énergie et en eau, y compris l'irrigation efficace et les sources d'énergie renouvelables ;
 - d. Le soutien aux petites et moyennes exploitations et aux jeunes agriculteurs, afin de garantir l'accès équitable aux aides financières.
2. Les aides prévues couvriront une partie des coûts afférents à la transition écologique et feront l'objet d'un suivi annuel à l'aide d'indicateurs simples, permettant de mesurer la performance environnementale et économique des exploitations bénéficiaires.

Propositions pour un label européen bio renforcé

La BEUC recommande l'instauration d'un label européen bio renforcé, facilement identifiable, harmonisé à l'échelle de l'Union et reposant sur les critères suivants :

- Limitation stricte de l'utilisation de pesticides et d'antibiotiques ;
- Respect de normes de qualité élevées pour les cultures et les sols ;
- Indication claire de l'origine et du mode de production ;
- Contrôle indépendant de chaque exploitation pour assurer le respect des critères.
- Vérification du respect des normes internationales par une entité commune indépendante avant sa commercialisation sur les grands marchés.

Afin de garantir la viabilité économique des exploitations et l'accessibilité des produits pour les consommateurs, les exploitations souhaitant obtenir ce label, qu'elles soient moyennes ou grandes, bénéficieront d'un accompagnement technique et financier adapté à leurs besoins. Ces financements proviendraient d'une caisse européenne commune ou chaque pays participerait proportionnellement à son économie. Ainsi, nous permettrons d'assurer un équilibre optimal entre durabilité, qualité et accessibilité pour tous les citoyens de l'Union Européenne.

Réalisation graphique

